



Conditions générales de vente - Nos marchandises voyagent aux frais, risques et périls du destinataire qui exerce son recours contre le transporteur en cas d'avarie, manquant ou retard. Tout différend sera porté devant le Tribunal de Commerce de Nantes. La présente facture est régie par les conditions générales de vente de la société Algam communiquées au client.

2 rue de Milan
 Parc d'activité des petites landes
 44484 THOUARE sur LOIRE Cedex
 FRANCE
 Tél. +33 2 40 18 37 00
 Fax +33 2 40 18 37 09
 Site: www.algam.net

Délai de paiement - Escompte et règlement anticipé: se référer à nos conditions générales de vente. Seule la TVA sur le prix effectivement payé ouvre droit à la déduction. Non-paiement à la date prescrite: conformément à l'article L 441-10 II du Code de Commerce, des pénalités de retard sont exigibles à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement figurant sur la facture. Le taux d'intérêt de ces pénalités de retard est fixé à 6%. Clause pénale: les sommes exigibles (principal, intérêt et frais) seront majorées de 10% avec un minimum de 100€. En outre, tout retard de paiement donnera lieu de plein droit et sans autres formalités au paiement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€ (article D441-5 du code du commerce). Une indemnisation complémentaire pourra être demandée par ALGAM si les frais réels de recouvrement sont supérieurs à ce montant.
 Clause de réserve de propriété - Nous conservons la propriété des biens jusqu'à leur paiement intégral et effectif, en principal et accessoires, nonobstant le transfert à l'acheteur des risques afférents aux biens acquis dès leur livraison. (Art. 624-16 du Code de Commerce). La vente des produits objets de la présente facture est par ailleurs assujettie aux conditions générales de vente de notre société.

MX EVENEMENTS
 2 RUE DE LA NOUE GUIMANTE
 VALA PARC ACTICLUB ZI LA COURTILLIERE
 BAT 4
 77400 SAINT THIBAUT DES VIGNES
 FRANCE

Facture

Date	Numéro pièce	Client	N° TVA intra.	Références
16/10/2020	1799941	CO013038		Votre référence SAV N° 55533 Votre pièce

SAV concernant l'article SSX P9TE-L6E - N° de série 30C3098511-01

Vos factures, échéanciers et récapitulatifs sont téléchargeables sur www.algam.net

Référence	Désignation	Qté	Prix brut	Remise	Prix unitaire	Montant	T	E
Livraison n° 76415522 du 13/10/2020	MX EVENEMENTS 77400 SAINT THIBAUT DES V			SAV N° 55533				
Commande n° 73204907 du 08/10/2020 / Votre pièce				/ Votre référence SAV N° 55533				
Livraison n° 1	SAV N° 55533 / Retour N° 247425 SAV concernant l'article SSX P9TE-L6E N° de série 30C3098511-01							
SSX P9TE-L6E	Reexpédition de : Emetteur PSM900 - 656 à 692 Mhz Quantité Numéro de série / lot 1 00	1		100,00			1	F
WSSH MO	1/4 d'heure main d'oeuvre SHURE Les connecteurs suivants ont subi un effort anormal et ont été endommagés : embase alim remplacement de l'embase -	2	14,000		14,000	28,00	1	
WSSH 95A2427	SAV / Shure / PIÈCES DÉTACHÉES / COMPOSANT ÉLECTRONIQUE / Connectique / Connecteur Alim DC ULX4P	1	9,800		9,800	9,80	1	
ZFR0004	Frais de port SAV	1	12,500		12,500	12,50	1	
Total HT % esc. Escompte			Base T.V.A	Taux	Montant T.V.A	T.T.C		
50,30		1	50,30	20,00	10,06	***** 60,36 EUR		
		2		20,00		Net à payer		
		3		5,50		60,36		
		4		7,00				
		5		2,10				

Echéancier

LCR non accept. 30 jours Date Fac

16/11/20

Conformément à l'article L.441-10II du code de commerce, des pénalités de retard sont exigibles à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement figurant sur la facture. Le taux d'intérêt de ces pénalités est fixé à 3 fois le taux d'intérêt légal. Clause pénale : les sommes exigibles (principal, intérêts, frais) seront majorées de 10% avec un minimum de 100€.